DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN **COMMUNE DE MOISSAC**

REÇUALA
SOUS-PRÉFECTURE LE
- 3 AVR. 7013

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DUNICIPAIRASIN

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 Mars (28/03/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Bernard REDON, **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme DAMIANI), Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), Adjoints,

M. André LENFANT (représenté par M. MOTHES), **Conseiller Municipal ETAIENT EXCUSES**:

M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, Conseillers Municipaux

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

26 - 28 mars 2013

« FETES DES FRUITS » – MANIFESTATION 2013 – PARTICIPATION POUR OCCUPATION D'UN STAND

Rapporteur: Monsieur REDON

Considérant l'organisation par la Ville de MOISSAC les 14 et 15 septembre 2013 de « la Fête des Fruits »,

Considérant que cette fête a lieu tous les deux ans en alternance avec la Fête du Chasselas.

Considérant que le site de l'Uvarium sera aménagé avec notamment la location de chapiteaux équipés au niveau électrique et qui feront l'objet d'un gardiennage durant les heures non ouvertes au public.

Considérant que la tarification sera établie, pour l'année 2013, en fonction des catégories professionnelles locales ou extérieures, du linéaire du stand et de la situation géographique du stand sous chapiteau ou en plein air.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter la tarification suivante pour le weekend :

demi-pagode soit 12.5 m2

70€

- Stand extérieur 3m

25€

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A 30 voix pour et 1 voix contre (M. CHARLES)

APPROUVE la tarification proposée

AUTORISE le maire à encaisser le montant de l'ensemble des réservations courant du mois de septembre 2013.

DIT que le règlement sera effectué par chèque libellé à l'ordre du trésor public au moment de la réservation et encaissé courant du mois de septembre 2013.

Pour copie conforme

Moissac le 02 avril 2013



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :